

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 365**2 avril 2004****SOMMAIRE**

Access Storage Holdings (Germany), S.à r.l., Luxembourg	17481	Marché Investissements Holding S.A., Luxembourg	17490
Access Storage Holdings (France), S.à r.l., Luxembourg	17487	Olibats, S.à r.l., Luxembourg	17510
Access Storage Holdings (France), S.à r.l., Luxembourg	17488	Patar S.C.I., Luxembourg	17481
Access Storage Holdings (Spain), S.à r.l., Luxembourg	17491	Pepson Investment, S.à r.l., Luxembourg	17509
Access Storage Holdings, S.à r.l., Luxembourg	17480	Pepson Investment, S.à r.l., Luxembourg	17509
Access Storage Holdings, S.à r.l., Luxembourg	17491	Prada Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	17519
Brauner & Richards Holding S.A., Luxembourg	17496	Prada Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	17519
Cogeci Group S.A., Luxembourg	17487	PTC International Finance II S.A., Luxembourg	17500
Dentan Investments, S.à r.l., Luxembourg	17513	Qualité Internationale S.A., Luxembourg	17507
Drake International Investment S.A., Luxembourg	17502	Remea Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	17486
Electronics for Imaging Investments, S.à r.l., Luxembourg	17493	Robert Schickes, succ. R. Wagner, S.à r.l., Bereldange	17501
Electronics for Imaging Investments, S.à r.l., Luxembourg	17496	Robert Schickes, succ. R. Wagner, S.à r.l., Bereldange	17502
Eye Concept Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg ..	17497	Rushmere Properties, S.à r.l., Luxembourg	17518
Fatima S.A., Luxembourg	17498	Rushmere Properties, S.à r.l., Luxembourg	17518
Fen-Greenfield (Soparfi) S.A., Luxembourg	17490	Saninpart S.A., Luxembourg	17499
Fiduciaire Jean-Marc Faber & Cie, S.à r.l., Luxembourg	17483	Saninpart S.A., Luxembourg	17499
Garage Heuts-Frères, S.à r.l., Fohren	17474	Saxo S.A., Luxembourg	17519
Garage Heuts-Frères, S.à r.l., Fohren	17474	Saxo S.A., Luxembourg	17519
Global Garden Products C, S.à r.l., Luxembourg ..	17484	SIBEF, S.à r.l., Luxembourg	17483
Global Garden Products C, S.à r.l., Luxembourg ..	17485	Solartec, S.à r.l., Blaschette	17487
H.T.I. Hotel Trust Investment S.A., Luxembourg ..	17498	Sopra Holding, S.à r.l., Luxembourg	17474
IRACO S.A., Luxembourg	17500	Spartacus, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	17488
Lagrange Gestion S.A., Luxembourg	17512	Spartacus, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	17488
Lagrange Gestion S.A., Luxembourg	17513	SSQ Europe S.A., Luxembourg	17518
Luciana Investment S.A., Luxembourg	17485	Sterling Financial Group, S.à r.l., Luxembourg ..	17488
Luxcellence, Sicav, Luxembourg	17500	Tilbury Investments S.A., Luxembourg	17476
Luxcellence, Sicav, Luxembourg	17500	Tilbury Investments S.A., Luxembourg	17480
Luxcompuform, S.à r.l., Luxembourg	17511	Ton Investments Holding S.A., Luxembourg	17492
Luxcompuform, S.à r.l., Luxembourg	17512	Ton Investments Holding S.A., Luxembourg	17492
Marché Investissements Holding S.A., Luxembourg	17489	Veiner Stuff, S.à r.l., Vianden	17474
		Venusia Real Estate Investment S.A., Doncols ..	17492
		Venusia Real Estate Investment S.A., Doncols ..	17492
		Wise Invest Holding S.A., Luxembourg	17520
		Wise Invest Holding S.A., Luxembourg	17520
		Wise Invest Holding S.A., Luxembourg	17520
		Wise Invest Holding S.A., Luxembourg	17520

GARAGE HEUTS-FRERES, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9455 Fohren, 12, route de Diekirch.
R. C. Diekirch B 93.290.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 février 2004, réf. LSO-AN03953, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Fohren, le 20 février 2004.

N. Heuts / J. Heuts
Les gérants

(900753.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 février 2004.

GARAGE HEUTS-FRERES, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9455 Fohren, 12, route de Diekirch.
R. C. Diekirch B 93.290.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 février 2004, réf. LSO-AN03951, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Fohren, le 20 février 2004.

N. Heuts / J. Heuts
Les gérants

(900752.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 février 2004.

VEINER STUFF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9420 Vianden, 26, rue de la Gare.
R. C. Diekirch B 2.930.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 12 février 2004, réf. LSO-AN02598, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VEINER STUFF, S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES PME S.A.
Signatures

(900751.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 février 2004.

SOPRA HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 82.097.

DISSOLUTION

In the year two thousand four, on the fifth of February.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary public residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Dariusz Sobiczewski, company director, born at Konskie (Poland), on February 4th, 1954, residing in 52-317 Wroclaw (Poland), Sezamkowa 39 m 3,

here represented by LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller,

by virtue of a proxy given on January 23rd, 2004,

itself represented by Mrs. Valérie Ingelbrecht, employee and Mr Ronald Chamielec, employee, both residing professionally in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller,

acting jointly in their respective qualities as attorney-in-fact A.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:
- that he is the sole actual shareholder of the corporation SOPRA HOLDING, S.à r.l., having its principal office in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, which has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on April 27th, 2001, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 1094 of December 1st, 2001 and that the Articles of Incorporation have been modified pursuant to a deed of the undersigned notary on May 21st, 2003, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 741 of July 12th, 2003;

The sole shareholder declares to take the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to approve the balance sheet and the profit and loss account for the financial year ended December 31st, 2003 on basis of the report of the board of managers for the financial year ended December 31st, 2003.

Second resolution

The sole shareholder decides to allocate the results of the financial year ended December 31st, 2003, being a loss of an amount of 23,958.45 euro to be carried forward.

After that, the appearing parties here represented as stated here above, acting in the name and on behalf of Mr Dariusz Sobiczewski, prenamed, has requested the undersigned notary to state:

- that the capital of the corporation SOPRA HOLDING, S.à r.l. is fixed at twenty-four thousand eight hundred Euro (24,800.- EUR) divided into two hundred and forty-eight (248) share quotas of one hundred Euro (100.- EUR) each, fully paid;

- that Mr Dariusz Sobiczewski, prenamed, has become sole owner of the shares and has decided to dissolve the company SOPRA HOLDING, S.à r.l. with immediate effect as the business activity of the corporation has ceased;

- that Mr Dariusz Sobiczewski, prenamed, being sole owner of the shares and liquidator of SOPRA HOLDING, S.à r.l., declares:

- that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole shareholder;
- that all liabilities known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;
- regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that he irrevocably assumes the obligation to pay for such liabilities;

with the result that the liquidation of SOPRA HOLDING, S.à r.l. is to be considered closed;

- that full discharge is granted to the managers of the company for the exercise of their mandates;

- that the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at seven hundred and fifty euro (750.- EUR).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holders of the person appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le cinq février.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Dariusz Sobiczewski, administrateur de société, né à Konskie (Pologne), le 4 février 1954, demeurant à 52-317 Wroclaw (Pologne), Sezankowa 39 m 3,

ici représenté par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 23 janvier 2004, laquelle restera annexée aux présentes, elle-même représentée par Madame Valérie Ingelbrecht, employée privée et Monsieur Ronald Chamielec, employé privé, tous deux demeurant professionnellement à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller,

agissant conjointement en leurs qualités respectives de fondateurs de pouvoir A.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

-Qu'il est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée unipersonnelle SOPRA HOLDING, S.à r.l., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 27 avril 2001, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1094 du 1^{er} décembre 2001 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 21 mai 2003, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 741 du 12 juillet 2003;

L'associé unique déclare prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'approuver le bilan et les comptes de profits et pertes concernant l'année fiscale qui s'est terminée le 31 décembre 2003 sur base du rapport du conseil de gérance pour l'année fiscale se terminant le 31 décembre 2003.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de répartir les résultats de l'année fiscale se terminant le 31 décembre 2003, soit une perte de 23.958,45 EUR à reporter.

Ensuite, la comparante, représentée comme dit ci-avant, agissant au nom et pour compte de Monsieur Dariusz Sobiczewski, prénommé, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que le capital social de la société SOPRA HOLDING, S.à r.l. s'élève actuellement à vingt-quatre mille huit cents euros (24.800,- EUR) représenté par deux cent quarante-huit (248) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées;

- que Monsieur Dariusz Sobiczewski, prénommé, étant devenu seul propriétaire des parts sociales dont s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la société à responsabilité limitée SOPRA HOLDING, S.à r.l., celle-ci ayant cessé toute activité;

- que Monsieur Dariusz Sobiczewski, prénommé, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société SOPRA HOLDING, S.à r.l., qu'en tant qu'associé unique, déclare:

- que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'associé unique;

- que tous les passifs connus de la société ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;

- par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, l'associé unique assume irrévocablement l'obligation de les payer,

de sorte que la liquidation de la société SOPRA HOLDING, S.à r.l. est à considérer comme clôturée.

- que décharge pleine et entière est accordée aux gérants, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à sept cent cinquante euros (750,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires du comparant, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. Ingelbrecht, R. Chamielec, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2004, vol. 20CS, fol. 32, case 6.- Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2004.

G. Lecuit.

(016878.3/220/118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2004.

TILBURY INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 94.733.

In the year two thousand four, on the twenty-eighth of January.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of TILBURY INVESTMENTS S.A., a société anonyme, having its registered office in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller constituted by a deed of the undersigned notary, on June 22nd, 2003, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 859 of August 21st, 2003.

The meeting was opened by Mr Guillaume Martin-Saudax, employee, residing professionally in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, being in the chair,

who appointed as secretary Miss Audrey Raphaël, employee, residing professionally in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

The meeting elected as scrutineer Mr Jean-François Richard, avocat, demeurant à Bruxelles.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Increase the subscribed capital by an amount of EUR 100,000.- (one hundred thousand Euros); thus increasing the subscribed capital from its present amount of EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euros) up to an amount of EUR 131,000.- (one hundred and thirty-one thousand Euros), by issuing of 1,000 (one thousand) new shares with a par value of EUR 100.- (one hundred Euros) each.

2. Subscription of the new shares by the majority shareholder by contribution in cash for 25% (twenty-five per cent).

3. Suppression of the preferential subscription right of the minority shareholders as recommended by a report of the Board of Directors, in satisfaction of Article 32.3(5) of the law on commercial companies and pursuant to the waive of the above-mentioned shareholders.

4. Amendment of the first paragraph of Article 5 of the Articles of Incorporation.

English version

«The subscribed capital of the company is set at EUR 131,000.- (one hundred and thirty-one thousand Euros), represented by 1,310 (one thousand three hundred and ten) shares with a par value of EUR 100.- (one hundred Euros) each.»

French translation

« Le capital social souscrit de la société est fixé à EUR 131.000,- (cent trente et un mille euros), représenté par 1.310 (mille trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) par action.»

5. Amendment of Article 4 of the Articles of Incorporation, which will now read as follows:

Version anglaise

«**Art. 4.** The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises or companies in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin and participate in the creation, development and control of any enterprise or corporation, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may furthermore grant any loan, subordinated or not, profit-sharing or not, to any, directly or indirectly, related companies. The corporation may finance its activities and loans mentioned above, by means of any kind of loan, and, in particular, through issuing any notes or bonds, public or private.

More generally, the corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or movable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.»

French translation

«**Art. 4.** La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise ou société, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts avances ou garanties.

La société a également pour objet l'octroi de prêts, subordonnés ou non, participatifs ou non, à des sociétés avec lesquelles elle est directement ou indirectement liée. Elle pourra procéder au financement de ses activités et des prêts comme indiqué ci-avant, par le biais de tous emprunts et notamment par le biais d'émission de titres ou d'obligations, publics ou privés.

Elle pourra plus généralement accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobilière ou mobilière, qui se rattacheront directement ou indirectement à son objet social.»

6. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to increase the subscribed capital by one hundred thousand Euros (100,000.- EUR) to bring it from its present amount of thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR) to one hundred and thirty-one thousand Euros (131,000.- EUR) by the issue of one thousand (1.000) new shares with a par value of one hundred Euros (100.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Liberation

Thereupon:

W DE ARGENTINA - INVERSIONES S.L., having its registered office at Calle Emilio Calzadilla 5, 3° de Santa Cruz de Tenerife, Spain (Registro Mercantil de Tenerife number 1/56/7832),

here represented by LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, by virtue of a proxy established on December 30th, 2003, which will remain annexed to the present deed,

itself represented by Mr Guillaume Martin-Saudax, prenamed and Miss Audrey Raphaël, prenamed, acting jointly in their capacity as attorney-in-fact A and B.

The prementioned company declared to subscribe one thousand (1,000) new shares, the other shareholders waived to their preferential subscription right. Renunciation as recommended by a report of the Board of Directors on its Meeting dated December 23rd, 2003, which will remain annexed to the present deed.

The one thousand (1,000) new shares have been paid up by 25% (twenty-five per cent) in cash so that the amount of twenty-five thousand Euros (25,000.- EUR) is at the disposal of the company; proof of the payments has been given to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation will be amended and henceforth have the following wording:

«**Art. 5. 1st paragraph.** The subscribed capital of the corporation is fixed at one hundred and thirty-one thousand Euros (131,000.- EUR) represented by one thousand three hundred and ten (1,310) shares with a par value of one hundred Euros (100.- EUR) each.»

Third resolution

The meeting decides to amend Article 4 of the Articles of Incorporation, which will now read as follows:

«**Art. 4.** The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises or companies in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin and participate in the creation, development and control of any enterprise or corporation, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may furthermore grant any loan, subordinated or not, profit-sharing or not, to any, directly or indirectly, related companies. The corporation may finance its activities and loans mentioned above, by means of any kind of loan, and, in particular, through issuing any notes or bonds, public or private.

More generally, the corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or movable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.»

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its presents, is approximately two thousand four hundred Euros (2,400.- EUR).

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-huit janvier.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TILBURY INVESTMENTS S.A., avec siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 22 juin 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 859 du 21 août 2003.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Guillaume Martin-Saudax, employé privé, demeurant professionnellement à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, qui désigne comme secrétaire Madame Audrey Raphaël, employée privée, demeurant professionnellement à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-François Richard, avocat, demeurant à Bruxelles (Belgique).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social souscrit d'un montant de EUR 100.000,- (cent mille euros), pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) à EUR 131.000,- (cent trente et un mille euros), par l'émission de 1.000 (mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) par action.

2. Souscription des actions nouvelles par l'actionnaire majoritaire et libération de ces actions nouvelles à concurrence d'un quart (1/4) par un versement en numéraire.

3. Suppression du droit de souscription préférentiel des actionnaires minoritaires, sur le vu d'un rapport du conseil d'administration à l'assemblée, établi conformément aux dispositions de l'article 32.3(5) de la loi sur les sociétés commerciales et sur le vu des renoncations expresses de ces derniers à souscrire.

4. Modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

Version anglaise:

«The subscribed capital of the company is set at EUR 131,000.- (one hundred and thirty-one thousand Euros), represented by 1,310 (one thousand three hundred and ten) shares with a par value of EUR 100.- (one hundred Euros) each.»

Version française:

«Le capital social souscrit de la société est fixé à EUR 131.000.- (cent trente et un mille euros), représenté par 1.310 (mille trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100.- (cent euros) par action.»

5. Modification de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

Version anglaise:

«**Art. 4.** The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises or companies in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin and participate in the creation, development and control of any enterprise or corporation, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may furthermore grant any loan, subordinated or not, profit-sharing or not, to any, directly or indirectly, related companies. The corporation may finance its activities and loans mentioned above, by means of any kind of loan, and, in particular, through issuing any notes or bonds, public or private.

More generally, the corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or movable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.»

Version française:

«**Art. 4.** La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise ou société, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts avances ou garanties.

La société a également pour objet l'octroi de prêts, subordonnés ou non, participatifs ou non, à des sociétés avec lesquelles elle est directement ou indirectement liée. Elle pourra procéder au financement de ses activités et des prêts comme indiqué ci-avant, par le biais de tous emprunts et notamment par le biais d'émission de titres ou d'obligations, publics ou privés.

Elle pourra plus généralement accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobilière ou mobilière, qui se rattacheront directement ou indirectement à son objet social.

6. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent mille euros (100.000.- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente-et-un mille euros (31.000.- EUR) à cent trente-et-un mille euros (131.000.- EUR), par l'émission de 1.000 (mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100.- (cent euros) par action, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription et libération

La société W DE ARGENTINA - INVERSIONES S.L., ayant son siège social à Calle Emilio Calzadilla 5, 3° de Santa Cruz de Tenerife, Espagne, (Registro Mercantil de Tenerife number 1/56/7832),

ici représentée par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 30 décembre 2003, laquelle restera annexée aux présentes,

elle même représentée par Monsieur Guillaume Martin-Saudax, prénommé et Mademoiselle Audrey Raphaël, prénommée,

agissant en leur qualité respective de fondé de pouvoir A et B,

laquelle société déclare souscrire mille (1.000) actions nouvelles, les autres actionnaires déclarant renoncer à leur droit de souscription préférentiel. Renonciation telle que préconisée par le Conseil d'Administration de la société au vu d'un rapport de ce Conseil d'Administration du 23 décembre 2003, rapport qui restera ci-annexé.

Les mille (1.000) actions nouvelles ainsi souscrites, ont été libérées à concurrence de 25% (vingt-cinq pour cent) moyennant versement en espèces, de sorte que la somme de vingt-cinq mille euros (25.000,- EUR) se trouve à la libre disposition de la Société, ce qui a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social souscrit de la société est fixé à EUR 131.000,- (cent trente et un mille euros), représenté par 1.310 (mille trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) par action.»

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise ou société, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts avances ou garanties.

La société a également pour objet l'octroi de prêts, subordonnés ou non, participatifs ou non, à des sociétés avec lesquelles elle est directement ou indirectement liée. Elle pourra procéder au financement de ses activités et des prêts comme indiqué ci-avant, par le biais de tous emprunts et notamment par le biais d'émission de titres ou d'obligations, publics ou privés.

Elle pourra plus généralement accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobilière ou mobilière, qui se rattacheront directement ou indirectement à son objet social.»

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes à environ deux mille quatre cents euros (2.400,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Martin-Saudax, A. Raphaël, J.-F. Richard, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2004, vol. 142S, fol. 37, case 1.— Reçu 1.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2004.

G. Lecuit.

(016265.3/220/258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2004.

TILBURY INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 94.733.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2003.

G. Lecuit.

(016267.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2004.

ACCESS STORAGE HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 64.742.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 mai 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°609 du 24 août 1998.

Les états financiers au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 20 février 2004, réf. LSO-AN04677, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

(017363.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2004.

ACCESS STORAGE HOLDINGS (GERMANY), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 71.487.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 25 août 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°865 du 18 novembre 1999.

Les états financiers au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 23 février 2004, réf. LSO-AN04684, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

(017316.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2004.

PATAR, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 14, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg E257.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-six janvier.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Paul Retter, ingénieur, demeurant à L-2550 Luxembourg, 14, avenue du X Septembre.
 - 2) LINGUAL SOFTWARES LUXEMBOURG, société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2550 Luxembourg, 14, avenue du X Septembre, R.C. Luxembourg numéro B 25.303, ici représentée par son gérant Monsieur Paul Retter, prénommé.
- Lequel comparant a décidé d'arrêter les statuts d'une société civile immobilière comme suit:

Titre I^{er}.- Objet, Dénomination, Durée, Siège

Art. 1^{er}. La société a pour objet l'acquisition, la mise en valeur et la gestion des immeubles ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement et l'exploitation.

Art. 2. La société prend la dénomination de PATAR, société civile immobilière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, à l'endroit fixé par les associés en assemblée générale.

Titre II.- Apports, Capital, Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à deux mille cinq cents euros (2.500,- EUR) représenté par cent (100) parts d'intérêts sans désignation de valeur nominale.

Les cent (100) parts sont attribuées aux associés comme suit:

Monsieur Paul Retter, prénommé, quatre-vingt-dix parts d'intérêts	90
La société LINGUAL SOFTWARES LUXEMBOURG, prénommée, dix parts d'intérêts	10

Total: cent parts d'intérêts	100
------------------------------	-----

Les souscripteurs déclarent avoir libéré leurs souscriptions en espèces de sorte que la somme de deux mille cinq cents euros (2.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

Art. 6. La cession des parts s'opérera par acte authentique ou sous seing privé en observant l'article 1690 du Code Civil.

Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne pourront être cédées à des tiers qu'avec l'agrément de tous les associés.

Art. 7. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 8. Dans leurs rapports respectifs et vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus des dettes de la société conformément à l'article 1863 du Code Civil.

Art. 9. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers ou ayants-cause de l'associé ou des associés décédés.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un ou de plusieurs associés ne mettra pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les co-proprétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part comporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Titre III.- Administration de la société

Art. 10. La société est gérée par un ou deux gérants dont chacun aura isolément les pouvoirs définis à l'article 11 ci-après.

Le décès, la déconfiture ou la faillite d'un gérant mettra fin à sa fonction sans préjudice des pouvoirs conférés à l'autre gérant qui continuera à administrer seul la société. Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée. Les gérants ne peuvent être révoqués par l'assemblée des associés que pour motifs graves.

Art. 11. Les gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet.

Ils ont notamment les pouvoirs suivants, lesquels sont énonciatifs et non limitatifs; ils administrent les biens de la société et ils la représentent vis-à-vis des tiers et de toutes administrations; ils consentent ou acceptent et résilient tous baux et locations, pour le temps et aux prix, charges et conditions qu'ils jugent convenables; ils touchent les sommes dues à la société à quelque titre et pour quelque cause que ce soit, ils paient toutes celles qu'elle peut devoir ou en ordonnent le paiement.

Ils règlent et arrêtent tous comptes avec tous créanciers et débiteurs; ils exercent toutes les actions judiciaires tant en demandant qu'en défendant.

Ils autorisent aussi toutes ventes, tous traités, transactions, compromis, tous acquiescements et désistements, ainsi que toutes subrogations et toutes mainlevées d'inscriptions hypothécaires, privilèges et droits de résolution, saisies, oppositions et autres droits, avant ou après paiement.

Ils arrêtent les états de situation et les comptes qui doivent être soumis à l'assemblée générale des associés; ils statuent sur toutes propositions à lui faire et arrêtent son ordre du jour.

Art. 12. A l'égard des tiers, la société se trouve valablement engagée par la signature d'un seul gérant.

Titre IV.- Assemblée générale, Année sociale

Art. 13. Les associés se réunissent chaque année dans les six mois de la clôture de l'exercice social et pour la première fois en 2005 en assemblée générale.

Art. 14. Tous les associés ont le droit d'assister aux assemblées générales, et chacun d'entre eux peut s'y faire représenter par un autre associé ou un tiers. Lorsque l'assemblée est appelée à délibérer dans les cas autres que ceux prévus à l'article 16 ci-après, elle doit être composée d'associés représentant les deux tiers au moins de toutes les parts.

Si cette condition n'est pas remplie, l'assemblée générale est convoquée à nouveau et elle délibère valablement, quel que soit le nombre des parts représentées, mais seulement sur les objets à l'ordre du jour de la première réunion.

Art. 15. Les délibérations sont prises à la majorité des 3/4 des voix des associés, qui doivent être présents ou représentés, sauf ce qui est stipulé à l'article 17.

Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède et représente de parts, sans limitation.

Art. 16. L'assemblée générale ordinaire entend le rapport des gérants sur les affaires sociales; elle discute, approuve ou redresse les comptes.

Elle délibère sur toutes propositions portées à l'ordre du jour qui ne sont pas de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire.

Art. 17. L'assemblée générale extraordinaire peut apporter toutes modifications aux statuts, quelles qu'elles en soient la nature et l'importance.

Elle peut décider notamment:

- l'augmentation ou la réduction du capital social et la division afférente aux parts sociales,
- la prorogation, la réduction de durée ou la dissolution anticipée de la société, sa fusion ou alliance avec d'autres sociétés par intérêt ou par action, constituées ou à constituer,
- la transformation de la société en société de toute autre forme,
- l'extension ou la restriction de l'objet social,
- la nomination de gérants.

Mais dans les divers cas prévus ci-dessus, l'assemblée générale ne peut délibérer valablement que si tous les associés sont présents. Les décisions se prennent à l'unanimité.

Art. 18. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Art. 19. En cas de dissolution anticipée de la société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs dont elle détermine les pouvoirs.

Les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire, faire l'apport à une autre société civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute, ou de la cession à une société ou à toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

L'assemblée générale, régulièrement constituée, conserve pendant la liquidation, les mêmes attributions que durant le cours de la société. Elle a notamment le pouvoir d'approuver les comptes de la liquidation et de donner quitus au liquidateur.

Le produit net de la liquidation, après règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

Titre VI.- Disposition générale

Art. 20. Les articles 1832 à 1872 du Code Civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la société en vertu des présentes est estimé à mille euros (1.000,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les associés se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1) L'adresse de la société est fixée à L-2550 Luxembourg, 14, avenue du X Septembre.
- 2) Est nommé gérant de la société pour une durée illimitée:

Monsieur Paul Retter, ingénieur, demeurant à L-2550 Luxembourg, 14, avenue du X Septembre, né à Bettembourg, le 17 septembre 1958.

Dont acte, fait et passé date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: P. Retter, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2004, vol. 142S, fol. 35, case 12. – Reçu 25 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2004.

G. Lecuit.

(016867.3/220/127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2004.

SIBEF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 368.740,-.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 35.786.

Il résulte d'une convention sous seing privé du 13 février 2004, que la société de droit italien SOCIETÀ ITALIANA DI REVISIONE E FIDUCIARIA - SIREFID S.p.A., ayant son siège social Corso Matteotti n.1 à Milan a cédé:

- 18.436 parts sociales de la société SIBEF, S.à r.l., à Monsieur Marco Celli, domicilié professionnellement au 212 Via Romana Ovest I-55016 Porcari.

- 18.437 parts sociales de la société SIBEF, S.à r.l., à Monsieur Piero Celli, domicilié professionnellement au 212 Via Romana Ovest I-55016 Porcari.

Par conséquent les 36.874 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de SIBEF, S.à r.l., sont détenues comme suit:

- Marco Celli 18.437 parts sociales

- Piero Celli 18.437 parts sociales

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A., Société Anonyme

Agent domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2004, réf. LSO-AN04903. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017581.3/024/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2004.

FIDUCIAIRE JEAN-MARC FABER & CIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1025 Luxembourg, 6, Circuit de la Foire Internationale.

R. C. Luxembourg B 60.219.

Extrait de la décision du gérant du 2 février 2004

En conformité avec l'article 4 des statuts, Monsieur Jean-Marc Faber, gérant, décide de transférer le siège social à l'intérieur de la Ville de Luxembourg de son adresse actuelle: 63-65, rue de Merl à L-2146 Luxembourg au 6, Circuit de la Foire Internationale à L-1025 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

FIDUCIAIRE JEAN-MARC FABER & CIE, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2004, réf. LSO-AN02893. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017723.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2004.

**GLOBAL GARDEN PRODUCTS C, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Share Capital: 18,803,900.- EUR.**

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 96.507.

In the year two thousand four, on the twenty-ninth day of the month of January.
Before us, Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

GLOBAL GARDEN PRODUCTS B, S.à r.l., a company governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered in the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under the number B 96.424,

hereby represented by Me Laurent Schummer, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 23 January 2004 (the «Shareholder»).

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholder has requested the undersigned notary to document that the Shareholder is the sole shareholder of the société à responsabilité limitée GLOBAL GARDEN PRODUCTS C, S.à r.l., a company governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the «Company»), incorporated following a deed of the undersigned notary of October 15, 2003, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 1221 on the 19th of November 2003 and registered in the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under the number B 96.507. The articles of incorporation have been amended for the last time following a deed of the undersigned notary of December 3, 2003, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 51 of the 15th of January 2004.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolution to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1 To change the Company's business year and to amend the first paragraph of article 25 of the articles of incorporation.

2 Miscellaneous.

Has requested the undersigned notary to record the following resolution:

Sole resolution

The Shareholder resolved to change the Company's business year, so that the business year begins on September 1 and ends on August 31 of the following year, and to amend the first paragraph of article 25 of the Company's articles of incorporation which will from now on read as follows:

«Art. 25. Business year.

The Company's business year begins on the first day of September and ends on the last day of August of the following year.»

The Shareholder resolved that the current financial year, started on December 3, 2003 shall consequently end on August 31, 2004.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-neuf janvier.

Par-devant Nous, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

GLOBAL GARDEN PRODUCTS B, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2636 Luxembourg, 12 rue Léon Thyès, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.424,

représentée aux fins des présentes par Me Laurent Schummer, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 23 janvier 2004 («l'Associé»).

La prédite procuration restera annexée aux présentes pour être enregistrées avec elles.

L'Associé de la Société a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée GLOBAL GARDEN PRODUCTS B, S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2636 Luxembourg, 12 rue Léon Thyès, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»), constituée suivant acte du notaire soussigné le 15 octobre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1221 du 19 novembre 2003 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.507. Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte du notaire soussigné le 3 décembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 51 du 15 janvier 2004.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant de la décision à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1 Modification de l'année sociale et modification du premier alinéa de l'article 25 des statuts.

2 Divers.

A requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Résolution unique

L'Associé a décidé de modifier l'année sociale afin que celle-ci commence le premier septembre et se termine le trente et un août de l'année suivante et a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 25 des statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

«Art. 25. Année sociale.

L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de septembre et finit le trente et unième jour du mois d'août de l'année suivante.»

L'Associé a décidé que l'année sociale en cours commencée le 3 décembre 2003 se clôturera dès lors le 31 août 2004.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Schummer, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2004, vol. 20CS, fol. 28, case 4.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2004.

G. Lecuit.

(016873.3/220/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2004.

GLOBAL GARDEN PRODUCTS C, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 96.507.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2004.

G. Lecuit.

(016875.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2004.

LUCIANA INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 76.643.

L'an deux mille trois, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LUCIANA INVESTMENT S.A., avec siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, constituée suivant acte reçu par le notaire André Schwachtgen, de résidence à Luxembourg, en date du 27 juin 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 806 du 3 novembre 2000, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 76.643, au capital social de trente-deux mille euros (EUR 32.000,00), représenté par trente-deux (32) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,00) chacune.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Paul Reiland, employé privé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Patricia Ceccotti, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Luis Tavares, employé privé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont renseignés sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions émises sont présentes ou représentées, de sorte que la présente assemblée a pu se tenir sans avis de convocation préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

1. Décision de prononcer la dissolution de la société.

2. Décision de procéder à la mise en liquidation de la société.

3. Décharge à donner au Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes pour la période allant du 1^{er} janvier 2003 jusqu'à la date de la mise en liquidation.

4. Désignation d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide la dissolution de la société anonyme LUCIANA INVESTMENT S.A.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide la mise en liquidation de la société anonyme LUCIANA INVESTMENT S.A.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de donner décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes en fonction, pour l'exercice de leurs mandats allant du 1^{er} janvier 2003 jusqu'à la date de la présente assemblée générale extraordinaire.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de nommer liquidateur:

FIN-CONTROLE S.A., société anonyme, avec siège social à L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: J.-P. Reiland, P. Ceccotti, L. Tavares, E. Schlessner.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2003, vol. 141S, fol. 86, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2004.

E. Schlessner.

(017614.3/227/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2004.

REMEA LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 71.845.

Assemblée générale annuelle

Il résulte de l'assemblée générale annuelle tenue au siège social en date du 10 février 2004, du rapport et de la décision du gérant de la société REMEA LUXEMBOURG, S.à r.l. que l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes pour les comptes annuels de 2002.

1) Décharge accordée à la gérance pour l'année 2002:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., Robert Kretzman, Michael T. Sheehan.

2) Il a été décidé de continuer les activités de la société après la perte de plus de 50% du capital pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2002.

3) La perte qui s'élève à EUR 44.517.592 est reportée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

REMEA LUXEMBOURG, S.à r.l.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2004, réf. LSO-AN04846. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017713.2//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2004.

SOLARTEC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7391 Blaschette, 14, rue de Fischbach.

R. C. Luxembourg B 81.344.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 17 février 2004, réf. LSO-AN03354, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2004.

Pour SOLARTEC, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(017328.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2004.

ACCESS STORAGE HOLDINGS (FRANCE), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 65.722.

In accordance with the minutes of the annual general meeting held in writing by the sole shareholder of ACCESS STORAGE HOLDINGS (FRANCE), S.à r.l. dated 31 December 2003, it has been resolved to renew the appointment of A. Richard Moore Jr., Olivier Piani and C. Ronald Blankenship as managers of the Company for an unlimited term of office.

Accordingly, the board of managers of the Company is composed as follows:

Board of Managers:

- A. Richard Moore Jr.

- Olivier Piani

- C. Ronald Blankenship

The Company is bound by the sole signature of any manager.

On behalf of ACCESS STORAGE HOLDINGS (FRANCE), S.à r.l.

Signature

Manager

Faisant suite aux résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue par écrit par l'actionnaire unique de ACCESS STORAGE HOLDINGS (FRANCE), S.à r.l. en date du 31 décembre 2003, il a été décidé de renouveler la nomination de A. Richard Moore Jr., Olivier Piani et C. Ronald Blankenship en tant que gérants de la société pour une période illimitée.

Par conséquent, le conseil de gérants de la société est composé comme suit:

Conseil de gérants:

- A. Richard Moore Jr.

- Olivier Piani

- C. Ronald Blankenship

La société est engagée par la signature individuelle d'un gérant.

Au nom de ACCESS STORAGE HOLDINGS (FRANCE), S.à r.l.

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2004, réf. LSO-AN04671. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017327.3/250/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2004.

COGECI GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 54.122.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 février 2004, réf. LSO-AN04900, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2004.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultats reportés	EUR	- 60.382,33
- Résultat de l'exercice	EUR	- 8.313,09
- Report à nouveau	EUR	- 68.695,42

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2004.

Signature.

(017684.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2004.

STERLING FINANCIAL GROUP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 24.789,35 EUR.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 33.642.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des associés tenue extraordinairement
le 13 février 2004 à 10.00 heures à Luxembourg*

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la société au 5, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2004.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

Les associés acceptent la démission de Monsieur Luc Braun de sa fonction de gérant et décident de lui accorder décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

La gérance de la société continuera d'être assurée par Monsieur Ardito Toson uniquement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Signature

La gérance

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2004, réf. LSO-AN04362. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017730.3/312/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2004.

ACCESS STORAGE HOLDINGS (FRANCE), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 65.722.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 7 août 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°762 du 21 octobre 1998.

—
Les états financiers au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 20 février 2004, réf. LSO-AN04679, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

(017379.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2004.

SPARTACUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4041 Esch-sur-Alzette, 15, rue du Brill.
R. C. Luxembourg B 70.846.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 9 février 2004, réf. LSO-AN01653, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour SPARTACUS, S.à r.l.

Signature

(017562.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2004.

SPARTACUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4041 Esch-sur-Alzette, 15, rue du Brill.
R. C. Luxembourg B 70.846.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 février 2004, réf. LSO-AN01654, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour SPARTACUS, S.à r.l.

Signature

(017566.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2004.

**MARCHE INVESTISSEMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme,
(anc. MARCHE INVESTISSEMENTS S.A.).**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 88.237.

L'an deux mille quatre, le dix février.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MARCHE INVESTISSEMENTS S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 20 juin 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1367 du 20 septembre 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Reinald Loutsch, sous-directeur, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais, qui désigne comme secrétaire Madame Elise Lethuillier, fondé de pouvoirs principal, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Karl Guénard, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1) Changement de l'objet social de la société en société holding.
- 2) Modification de l'article 2 et 16 des statuts.
- 3) Changement de la dénomination de la société en MARCHE INVESTISSEMENTS HOLDING S.A.
- 4) Modification du premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts.
- 5) Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer l'objet social de la société en holding 29.

En conséquence les articles 2 et 16 des statuts sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle et la gestion, ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle peut faire l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de négociation et de toute autre manière, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises et leur prêter tous concours, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et de l'article 209 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales.

Elle peut en outre faire l'acquisition et la mise en valeur de brevets et licences connexes.»

«**Art. 16.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.»

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination de la société en MARCHE INVESTISSEMENTS HOLDING S.A.

En conséquence le premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Premier alinéa.** Il existe une société anonyme holding sous la dénomination de MARCHE INVESTISSEMENTS HOLDING S.A.»

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes à environ six cents euros (600,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Loutsch, E. Lethuillier, K. Guénard, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2004, vol. 20CS, fol. 35, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société sur sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2004.

G. Lecuit.

(017666.3/220/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2004.

MARCHE INVESTISSEMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 88.237.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2004.

G. Lecuit.

(017667.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2004.

FEN-GREENFIELD (SOPARFI) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 52.740.

L'an deux mille trois, le trente décembre.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FEN-GREENFIELD (SOPARFI) S.A., avec siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 7 novembre 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 10 du 6 janvier 1996, modifiée suivant acte reçu par le notaire Frank Baden, de résidence à Luxembourg, en date du 27 juin 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 491 du 1^{er} octobre 1996, modifiée suivant acte reçu par le prédit notaire Baden, en date du 5 décembre 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 123 du 14 mars 1997, modifiée suivant acte reçu par le prédit notaire Baden, en date du 24 avril 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 864 du 6 juin 2002, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 52.740, au capital social de cent mille euros (EUR 100.000,00), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Marjorie Fever, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Patricia Ceccotti, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Christian François, employé privé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont renseignés sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions émises sont présentes ou représentées, de sorte que la présente assemblée a pu se tenir sans avis de convocation préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

1. Décision de prononcer la dissolution de la société.
2. Décision de procéder à la mise en liquidation de la société.
3. Décharge à donner au Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes pour la période allant du 1^{er} janvier 2003 jusqu'à la date de la mise en liquidation.
4. Désignation d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide la dissolution de la société anonyme FEN-GREENFIELD (SOPARFI) S.A.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide la mise en liquidation de la société anonyme FEN-GREENFIELD (SOPARFI) S.A.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de donner décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes en fonction, pour l'exercice de leurs mandats allant du 1^{er} janvier 2003 jusqu'à la date de la présente assemblée générale extraordinaire.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de nommer liquidateur:

FIN-CONTROLE S.A., société anonyme, avec siège social à L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: M. Fever, P. Ceccotti, C. François, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2004, vol. 19CS, fol. 100, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2004.

E. Schlessler.

(017624.3/227/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2004.

ACCESS STORAGE HOLDINGS (SPAIN), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 69.284.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 2 avril 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°470 du 21 juin 1999.

Les états financiers au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 20 février 2004, réf. LSO-AN04680, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

(017381.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2004.

ACCESS STORAGE HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 64.742.

In accordance with the minutes of the annual general meeting held in writing by the sole shareholder of ACCESS STORAGE HOLDINGS, S.à r.l. dated 31 December 2003, it has been resolved to renew the appointment of A. Richard Moore Jr., Olivier Piani and C. Ronald Blankenship as managers of the Company for an unlimited term of office.

Accordingly, the board of managers of the Company is composed as follows:

Board of Managers:

- A. Richard Moore Jr.

- Olivier Piani

- C. Ronald Blankenship

The Company is bound by the sole signature of any manager.

On behalf of ACCESS STORAGE HOLDINGS, S.à r.l.

Signature

Manager

Faisant suite aux résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue par écrit par l'actionnaire unique de ACCESS STORAGE HOLDINGS, S.à r.l. en date du 31 décembre 2003, il a été décidé de renouveler la nomination de A. Richard Moore Jr., Olivier Piani et C. Ronald Blankenship en tant que gérants de la société pour une période illimitée.

Par conséquent, le conseil de gérants de la société est composé comme suit:

Conseil de gérants:

- A. Richard Moore Jr.

- Olivier Piani

- C. Ronald Blankenship

La société est engagée par la signature individuelle d'un gérant.

Au nom de ACCESS STORAGE HOLDINGS, S.à r.l.

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2004, réf. LSO-AN04670. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017325.3/250/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2004.

TON INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1225 Luxembourg, 4, rue Béatrix de Bourbon.
R. C. Luxembourg B 72.953.

Le bilan au 30 septembre 2003, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 20 février 2004, réf. LSO-AN04456, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(017336.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2004.

TON INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1225 Luxembourg, 4, rue Béatrix de Bourbon.
R. C. Luxembourg B 72.953.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale du 18 février 2004 a renouvelé les mandats des administrateurs et leur a donné décharge pour leurs fonctions durant l'exercice clos au 30 septembre 2003.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit

- Monsieur Jean-Jacques Bernard, Administrateur, maître en droit, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;
- Madame Michelle Delfosse, Administrateur, ingénieur, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;
- Madame Nathalie Gautier, Administrateur, employé privée, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 30 septembre 2004. L'Assemblée Générale du 18 février 2004 a renouvelé le mandat du Commissaire aux Comptes et lui a donné décharge pour sa fonction durant l'exercice clos au 30 septembre 2003.

- Monsieur Aloyse Scherer, réviseur d'entreprises, 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 30 septembre 2004. Luxembourg, le 18 février 2004.

Pour TON INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2004, réf. LSO-AN04458. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017372.3/833/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2004.

VENUSIA REAL ESTATE INVESTMENT, Société Anonyme.

Siège social: L-9637 Doncols, 9, Bohey.
R. C. Luxembourg B 96.585.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 17 février 2004, réf. LSO-AN03285, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2004.

Signature.

(017756.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2004.

VENUSIA REAL ESTATE INVESTMENT, Société Anonyme.

Siège social: L-9637 Doncols, 9, Bohey.
R. C. Luxembourg B 96.585.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 17 février 2004, réf. LSO-AN03287, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2004.

Signature.

(017755.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2004.

ELECTRONICS FOR IMAGING INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: Amsterdam, The Netherlands.

Place of effective management and principal establishment: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.
R. C. Luxembourg B 77.240.

In the year two thousand two, on the tenth day of December.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg.

There appeared:

ELECTRONICS FOR IMAGING INC., a company incorporated under the laws of the State of Delaware, the United States of America, having its principal place of business at 303 Velocity Way, Foster City, CA 94404, California, the United States of America,

here represented by Linda Korpel, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 6th, 2002.

The said proxy, after having been signed *in* varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole actual shareholder of ELECTRONICS FOR IMAGING INVESTMENTS, S.à r.l./BV, a company incorporated in the Netherlands under the name of ELECTRONICS FOR IMAGING HOLDING BV, having its registered office at Amsterdam, the Netherlands, and its place of effective management and its principal establishment at Rue Joseph Hackin 2, L-1746 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg)

- that the sole shareholder has taken the following resolutions based on the following agenda:

1) Increase the Company's share capital by an amount of EUR 23,425.- (twenty-three thousand four hundred and twenty-five Euros) in order to raise it from its present amount of EUR 1,500,000.- (one million five hundred thousand Euros) up to EUR 1,523,425.- (one million five hundred and twenty three thousand four hundred and twenty five Euros) by the creation of 937 (nine hundred and thirty-seven) new shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each, which will be issued together with a share premium.

2) Subscription and full payment of the 937 (nine hundred and thirty-seven) new shares and of the share premium by a contribution in kind by ELECTRONICS FOR IMAGING INC., a company incorporated under the laws of the State of Delaware, the United States of America, having its principal place of business at 303 Velocity Way, Foster City, CA 94404, California, the United States of America.

3) Subsequent amendments of «Article 4. Capital» of the Company's by-laws which henceforth will read as follows:

Art. 4. Capital. «The Company's subscribed capital is fixed at EUR 1,523,425.- (one million five hundred and twenty-three thousand four hundred and twenty-five Euros) divided into 60,937 (sixty thousand nine hundred and thirty seven) shares, with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euros) each, which have been entirely subscribed and fully paid in.»

4) Miscellaneous.

First resolution

The general meeting decides to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 23,425.- (twenty-three thousand four hundred and twenty-five Euros) in order to raise it from its present amount of EUR 1,500,000.- (one million five hundred thousand Euros) up to EUR 1,523,425.- (one million five hundred and twenty-three thousand four hundred and twenty-five Euros) by the creation of 937 (nine hundred and thirty-seven) new shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty five Euros) each, which will be issued together with a share premium and having the same rights and obligations as the existing shares.

*Second resolution**Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon intervened ELECTRONICS FOR IMAGING INC, prenamed, represented by Linda Korpel prenamed, acting by virtue of a proxy given on December 6th, 2002, has declared to subscribe for all the 937 new shares and have them fully paid up as well as the share premium by a contribution in kind consisting of:

- 750 shares of ELECTRONICS FOR IMAGING FRANCE, S.à.r.l, a company organized under the French Law with its principal place of business at 5, Place des Marseillais, 94227 Charenton-le-Pont Cedex, France representing 100% of its issued and outstanding shares,

- 1 share of ELECTRONICS FOR IMAGING GmbH, a company organised under the German Law with its principal place of business at Kaiserwertherstrasse 115, D-40880 Ratingen, Federal Republic of Germany representing 100% of its issued and outstanding capital,

- 500 shares of ELECTRONICS FOR IMAGING ESPAÑA S.L., a company organized under the Spanish Law with its principal place of business at Parque Impresarial San Fernando Edificio Francia, 28883 L Madrid, Spain representing 100% of its issued and outstanding shares,

- 10,000 shares of ELECTRONICS FOR IMAGING AB, a company organised under the Swedish Law with its principal place of business at Frösundaviks Allé 15 4tr, 169 70 Solna, Sweden representing 100% of its issued and outstanding shares and

- 2 shares of ELECTRONICS FOR IMAGING (EUROPE) LIMITED, a company organized under the laws of England and Wales with its registered office at Stonebridge House, Padbury Oaks, Old Bath Road, Longford, Middlesex UB7 0EW, United Kingdom representing 100% of its issued and outstanding shares.

Evaluation - Report of the Auditor

The value of such contribution was confirmed by ERNST & YOUNG, société anonyme, Réviseurs d'entreprises, ayant son siège social au 7 Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, which concluded in its report of December 10th, 2002 the following:

«Based on the work performed and described above, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind which corresponds at least in number and nominal value to the 937 shares of nominal value EUR 25 each (total EUR 23,425), to be issued with a total issue premium of EUR 210,798, amounting to a total consideration of EUR 234,223.»

This report will remain here annexed, signed ne varietur by the appearing parties.

Effective implementation of the contribution

ELECTRONICS FOR IMAGING INC, prenamed contributor, here represented as stated hereabove, expressly declares that all formalities in any concerned country in relation with the transfer of the shares owned in the European companies in favour of ELECTRONICS FOR IMAGING, S.à.r.l. will be carried out within the best delays in each country as far it will be concerned in order to formalize the property's transmission of and to make it effective anywhere and toward third party.

The documentation related to the true and unconditional transmission of the elements constituting the contributed property has been considered convincing and sufficient and the contribution is therefore effectively implemented.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the general meeting decides to amend the article 4, first paragraph of the by-laws, which will henceforth have the following wording:

Art. 4. Capital. «The Company's subscribed capital is fixed at EUR 1,523,425.- (one million five hundred and twenty-three thousand four hundred and twenty-five Euros) divided into 60,937.- (sixty thousand nine hundred and thirty-seven) shares, with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each, which have been entirely subscribed and fully paid in.»

Costs

Considering that it concerns an increase of subscribed share capital of a Luxembourg company by a contribution in kind consisting of all the shares of companies having their registered office in an European Union State, exclusively remunerated by issue of new shares by a Luxembourg company, without any payment in cash, the Company refers to article 4.2. of the law of December 29, 1971 which provides for capital fixed rate tax exemption.

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand and five hundred euros.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Münsbach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le dix décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ELECTRONICS FOR IMAGING INC., une société régie par le droit de l'Etat de Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 303 Velocity Way, Foster City, CA 94404, Californie, Etats-Unis d'Amérique, ici représentée par Linda Korpel, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 6 décembre 2002.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- qu'elle est la seule et unique associée de la société ELECTRONICS FOR IMAGING, S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée aux Pays-Bas sous la dénomination de ELECTRONICS FOR IMAGING BV, ayant son siège social à Amsterdam, son siège de direction effective et de principal établissement au 2 rue Hackin, L-1746 Luxembourg

qu'elle a pris les résolutions suivantes sur base de l'agenda suivant:

1.- Augmentation du capital social de la société à concurrence de vingt-trois mille quatre cent vingt-cinq Euros (EUR 23.425,-) pour le porter de son montant actuel de un million cinq cent mille Euros (EUR 1.500.000,-) à un million cinq cent vingt-trois mille quatre cent vingt-cinq Euros (EUR 1.523.425,-) par la création de neuf cent trente-sept (937) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune qui seront émises ensemble avec une prime d'émission.

2.- Souscription et paiement intégral des neuf cent trente-sept (937) nouvelles parts sociales par un apport en nature de ELECTRONICS FOR IMAGING INC, une société régie par le droit de l'Etat de Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 303 Velocity Way, Foster City, CA 94404, Californie, Etats-Unis d'Amérique.

3.- Modification subséquente de «l'article 4-Capital» des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 4. Capital.

«Le capital souscrit de la société est fixé à un million cinq cent vingt-trois mille quatre cent vingt-cinq Euros (EUR 1.523.425,-) représenté par soixante mille neuf cent trente-sept (60.937) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

4.- Divers.

Première résolution

L'Assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de vingt-trois mille quatre cent vingt-cinq Euros (EUR 23.425,-) pour le porter de son montant actuel de un million cinq cent mille Euros (EUR 1.500.000,-) à un million cinq cent vingt-trois mille quatre cent vingt-cinq Euros (EUR 1.523.425,-) par la création de neuf cent trente-sept (937) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune qui seront émises ensemble avec une prime d'émission et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

*Seconde résolution**Intervention - Souscription - Libération*

Est alors intervenue la société ELECTRONICS FOR IMAGING INC, représentée par Linda Korpel, prénommée, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 6 décembre 2002, laquelle déclare souscrire les neuf cent trente-sept (937) nouvelles parts sociales et les libérer moyennant une prime d'émission et un apport en nature consistant en ce qui suit:

- 750 actions de la société ELECTRONICS FOR IMAGING FRANCE, S.à r.l, une société de droit français, ayant son principal établissement au 5, Place des Marseillais, 94227 Charenton-le-Pont Cedex, France représentant 100% de son capital souscrit et libéré;

- 1 action de la société ELECTRONICS FOR IMAGING GmbH, une société de droit allemand ayant son principal établissement à Kaiserwertherstrasse 115, D-40880 Ratingen, République Fédérale d'Allemagne, représentant 100% de son capital souscrit et libéré.

- 500 actions de la société ELECTRONICS FOR IMAGING ESPAÑA S.L., une société de droit espagnol ayant son principal établissement à Parque Impresarial San Fernando Edificio Francia, 28883 L Madrid, Espagne représentant 100% de son capital souscrit et libéré;

- 10.000 actions de la société ELECTRONICS FOR IMAGING AB, une société de droit suédois ayant son principal établissement à Frösundaviks Allé 15 4tr, 169 70 Solna, Suède, représentant 100% de son capital souscrit et libéré;

- 2 actions de la société ELECTRONICS FOR IMAGING (EUROPE) LIMITED, une société de droit anglais ayant son principal établissement à Stonebridge House, Padbury Oaks, Old Bath Road, Longford, Middlesex UB7 0EW, Royaume-Unis représentant 100% de son capital souscrit et libéré.

Evaluation - Rapport du Réviseur d'Entreprise

Cet apport en nature a fait l'objet d'une vérification par ERNST & YOUNG, société anonyme, Réviseur d'Entreprises, ayant son siège social au 7 Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, qui a conclu son rapport daté du 10 décembre 2002, comme suit:

«Based on the work performed and described above, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind which corresponds at least in number and nominal value to the 937 shares of nominal value EUR 25 each (total EUR 23,425), to be issued with a total issue premium of EUR 210,798, amounting to a total consideration of EUR 234,223.»

Ce rapport restera ci-annexé, signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant.

Réalisation effective de l'apport

ELECTRONICS FOR IMAGING INC, apporteur ici représenté comme dit ci-avant, déclare que toutes les formalités dans tout pays concerné en relation avec le transfert des actions détenues dans les sociétés européennes en faveur de ELECTRONICS FOR IMAGING, S.à.r.l. seront menées à bien dans les meilleurs délais en tout pays concerné afin d'y formaliser valablement le transfert de propriété et de le rendre opposable et effectif en tous lieux et vis-à-vis de tous tiers.

La documentation relative à la transmission réelle et inconditionnelle des éléments constituant le patrimoine apporté est estimé probante et suffisante et l'apport est considéré comme effectivement réalisé.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 4 des statuts comme suit:

Art. 4. Capital.

«Le capital social de la société est fixé à un million cinq cent vingt-trois mille quatre cent vingt-cinq Euros (EUR 1.523.425,-) représenté par soixante mille neuf cent trente-sept (60.937) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt cinq Euros (EUR 25,-) chacune, toute entièrement souscrites et libérées.»

Frais

Compte tenu du fait qu'il s'agit de l'augmentation de capital social d'une société luxembourgeoise par apport en nature des parts sociales de sociétés ayant leur siège social dans un pays membre de l'Union Européenne exclusivement rémunéré par l'émission de nouvelles actions émises par une société luxembourgeoise et sans versement au comptant, la société se réfère à l'article 4.2. de la loi du 29 décembre 1971 et requiert sur cette base l'exonération du droit proportionnel d'apport.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents euros.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Münsbach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Korpel, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2002, vol. 137S, fol. 45, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2002.

J. Elvinger.

(017842.3/211/199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2004.

ELECTRONICS FOR IMAGING INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Amsterdam, The Netherlands.

Siège de direction effective et principal établissement: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R. C. Luxembourg B 77.240.

Les statuts coordonnés de la Société suite à l'acte du 10 décembre 2002, ont été déposés par le notaire Joseph Elvinger au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

(017843.3/211/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2004.

BRAUNER & RICHARDS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 19.822.

L'an deux mille quatre, le vingt et un janvier.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BRAUNER & RICHARDS HOLDING S.A., avec siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, constituée suivant acte reçu par le notaire Paul Frieders, de résidence à Luxembourg, en remplacement du notaire André Prost, en date du 11 octobre 1982, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 313 du 29 novembre 1982, modifiée suivant acte reçu par le notaire Gérard Lecuit, alors de résidence à Mersch, en date du 6 novembre 1985, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 385 du 28 décembre 1985, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 19.822 au capital social de trente-trois mille quatre cent soixante-cinq virgule soixante-deux euros (EUR 33.465,62), représenté par cent trente-cinq (135) actions sans désignation de valeur nominale.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Paul Reiland, employé privé, demeurant à Bissen,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Patricia Ceccotti, employée privée, demeurant à Dudelange.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Nicole Thirion, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

1. Décision de prononcer la dissolution de la société.
2. Décision de procéder à la mise en liquidation de la société.
3. Décharge à donner au Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes pour la période allant du 1^{er} janvier 2003 jusqu'à la date de la mise en liquidation.
4. Désignation d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
5. Divers.

II.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des publications contenant l'ordre du jour, insérées au:

- «Lëtzebuerger Journal» du 18 décembre 2003 et du 3 janvier 2004,
- «Tageblatt» du 18 décembre 2003 et du 3 janvier 2004,
- Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1345 du 18 décembre 2003 et numéro 5 du 3 janvier 2004.

Les numéros justificatifs de ces publications sont déposés au bureau de l'assemblée.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

IV.- Qu'il résulte de ladite liste de présence, que sur les cent trente-cinq (135) actions représentant l'intégralité du capital social, quatre (4) actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée.

Une première assemblée générale extraordinaire ayant eu le même ordre du jour que la présente, s'était tenue en date du 21 novembre 2003, sans pouvoir délibérer, à défaut du quorum de présence requis par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Conformément au même article les résolutions seront adoptées à la majorité des deux tiers (2/3) des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.

V.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide la dissolution de la société anonyme BRAUNER & RICHARDS HOLDING S.A.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de procéder à la mise en liquidation de la société anonyme BRAUNER & RICHARDS HOLDING S.A.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de donner décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes en fonction, pour l'exercice de leurs mandats allant du 1^{er} janvier 2003 jusqu'à la date de la présente assemblée générale extraordinaire.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de nommer liquidateur FIN-CONTROLE S.A., société anonyme, avec siège social à Luxembourg, 13, rue Beaumont.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: J.-P. Reiland, P. Ceccotti, N. Thirion, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2004, vol. 20CS, fol. 16, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2004. E. Schlessler.
(017626.3/227/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2004.

EYE CONCEPT LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2270 Luxembourg, 3, rue d'Orval.

R. C. Luxembourg B 75.074.

Cession de Parts

Entre les soussignés:

1) Farideh Pouchantchi, ci-après dénommé le cédant,

2) Arache Ahyai, ci-après dénommé le cessionnaire,

Il a été convenu ce qui suit:

Le cédant déclare céder par les présentes 250 parts dans la société EYE CONCEPT LUXEMBOURG, S.à r.l. avec siège social à 3, rue d'Orval, Luxembourg au cessionnaire préqualifié.

Cette cession de parts a eu lieu au prix de 1.250,- EUR (mille deux cent cinquante Euros).

Le cédant reconnaît avoir reçu le prix de cession du cessionnaire dès avant les présentes, ce dont il consent bonne et valable quittance.

Le cessionnaire déclare accepter expressément cette cession de parts.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre.

L'entrée en jouissance des parts ainsi cédées aura lieu immédiatement, de sorte que le cessionnaire participera au bénéfice de la société à partir de ce jour.

Fait en double exemplaire à Luxembourg, le 23 février 2004.

Signature / F. Pouchantchi.

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2004, réf. LSO-AN04917. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017709.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2004.

H.T.I., HOTEL TRUST INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 84.274.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire, réunie en date du 10 février 2004 a accepté la démission des quatre administrateurs, M. Jean Hoffmann, M. Marc Koeune, Mme Andrea Dany et Mme Nicole Thommes.

Elle a appelé aux fonctions d'administrateur, en remplacement des administrateurs démissionnaires:

- Monsieur Jean Lambert, né à Luxembourg, le 2 mai 1952, avec adresse professionnelle L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon;

- Madame Caroline Folmer, née à Thionville (France), le 24 avril 1975, avec adresse professionnelle à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon;

- La société EDIFAC S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

L'assemblée a également pris acte de la démission de la société CeDerLux-SERVICES, S.à r.l., de ses fonctions de commissaire aux comptes avec effet immédiat et a nommé en son remplacement la société TRUSTAUDIT S.A. avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2009.

Décharge pleine et entière a été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes sortants pour leur mandat et gestion jusqu'à ce jour.

En outre, le siège social a été transféré au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Un Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2004, réf. LSO-AN03628. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017544.3/693/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2004.

FATIMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 79.294.

L'an deux mille trois, le dix-neuf décembre,

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FATIMA S.A., avec siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, constituée suivant acte reçu par le notaire Frank Baden, de résidence à Luxembourg, en date du 23 novembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 478 du 26 juin 2001, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 79.294, au capital social de deux cent quatre-vingt-cinq mille euros (EUR 285.000,-), représenté par vingt-huit mille cinq cents (28.500) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Paul Reiland, employé privé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Patricia Ceccotti, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Roberta Masson, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont renseignés sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions émises sont présentes ou représentées, de sorte que la présente assemblée a pu se tenir sans avis de convocation préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

1. Décision de prononcer la dissolution de la société.

2. Décision de procéder à la mise en liquidation de la société.

3. Décharge à donner au Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes pour la période allant du 1^{er} janvier 2003 jusqu'à la date de la mise en liquidation.

4. Désignation d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide la dissolution de la société anonyme FATIMA S.A.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide la mise en liquidation de la société anonyme FATIMA S.A.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de donner décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes en fonction, pour l'exercice de leurs mandats allant du 1^{er} janvier 2003 jusqu'à la date de la présente assemblée générale extraordinaire.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de nommer liquidateur:

FIN-CONTROLE S.A., société anonyme, avec siège social à L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: J.-P. Reiland, P. Ceccotti, R. Masson, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2003, vol. 141S, fol. 86, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2004.

E. Schlessler.

(017627.3/227/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2004.

SANINPART S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 52.301.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 février 2004, réf. LSO-AN03353, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SANINPART S.A., société anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

A. Garcia Hengel / S. Wallers

(017819.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2004.

SANINPART S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 52.301.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 6 mai 2003, AUDIT TRUST S.A., société anonyme, 283, route d'Ar-lon, L-1150 Luxembourg, a été nommée Commissaire aux Comptes en remplacement de Mme Myriam Spiroux-Jacoby, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2007.

Luxembourg, le 16 février 2004.

Pour SANINPART S.A., société anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2004, réf. LSO-AN03392. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017673.3/1017/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2004.

IRACO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 231, rue de Beggen.
R. C. Luxembourg B 6.026.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 février 2004, réf. LSO-AN05050, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 février 2004.

IRACO

Signatures

(017605.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2004.

LUXCELLENCE, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 64.695.

Le bilan au 30 septembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 février 2004, réf. LSO-AN01404, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2004.

Signature.

(017685.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2004.

LUXCELLENCE, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 64.695.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 janvier 2004

En date du 28 janvier 2004, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de reporter le résultat de l'exercice 2003,
- de réélire M. Pierre Delandmeter, Mme Sandrine Leclercq et M. Antoine Gilson de Rouvieux en qualité d'Administrateur pour un mandat d'un an, prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2005,
- de réélire PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., en qualité de Réviseur d'Entreprises pour un mandat d'un an, prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2005.

Luxembourg, le 29 janvier 2004.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2004, réf. LSO-AN01402. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017679.3/1024/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2004.

PTC INTERNATIONAL FINANCE II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 72.250.

RECTIFICATIF

En date du 20 août 2003, sous la référence LSO-AH03846 le bilan de notre société a été enregistré pour l'année 2001 alors qu'il correspond à l'année 2002. Par conséquent, nous annulons cet enregistrement.

Nous maintenons l'enregistrement du bilan pour l'année 2001 sous la date du 14 novembre 2002 et référencé sous vol. 576, fol. 62, case 4.

Nous procédons à l'enregistrement de ce même bilan mais sous le 31 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PTC INTERNATIONAL FINANCE II S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2004, réf. LSO-AN04841. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017801.2//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2004.

ROBERT SCHICKES, SUCC. R. WAGNER, S.à r.l.,
Gesellschaft mit beschränkter Haftung.
 Gesellschaftssitz: L-7245 Bereldange, 10, rue du Pont.
 H. R. Luxemburg B 10.033.

Im Jahre zweitausendvier, am siebenundzwanzigsten Januar.
 Vor dem unterzeichneten Notar Gérard Lecuit, im Amtswohnsitz in Luxemburg.

Sind erschienen:

- 1) Herr Reinhold Wagner, Sanitär- und Heizungsmeister, geboren am 29. Dezember 1960 in D-Doerbach, wohnhaft in D-54528 Salmtal, am Kellerberg, 11.
- 2) Frau Lucie Mausen, Buchhalterin, geboren am 25. Januar 1939 in Prüm, wohnhaft in L-7540 Rollingen/Mersch, 121, route de Luxembourg.
- 3) Herr Robert Schickes, Sanitär- und Heizungsinstallateur, geboren am 16. Februar 1937 in Wiltz, wohnhaft in L-7540 Rollingen/Mersch, 121, route de Luxembourg.
- 4) Herr Franz-Josef Quante, Sanitär- und Heizungsinstallateur, geboren am 28. Dezember 1949 à D-Welver, wohnhaft in D-54439 Palzem, Römerstrasse 8.

Die vorgenannten Kompargenten handeln in ihrer Eigenschaft als alleinige Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung ROBERT SCHICKES, SUCC. R. WAGNER, S.à r.l. mit Sitz in Bereldange, 10, rue du Pont, eingeschrieben im Handelsregister Luxemburg unter Nummer B 10.033,

gegründet unter Privatschrift am 21. März 1972, wovon ein Auszug im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations von 1972, Seite 4855, veröffentlicht ist,

und deren Satzung zuletzt abgeändert wurde laut notarieller Urkunde vom 3. Februar 2003, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 405 vom 14. April 2003,

mit einem Gesellschaftskapital von 12.500,- Euro, eingeteilt in 500 Anteile zu je 25,- Euro.

Die vorgenannten Kompargenten ersuchten den amtierenden Notar Folgendes zu beurkunden:

I. Annahme der Abtretungen von Gesellschaftsanteilen

1) Herr Robert Schickes, vorgenannt, hat am 5. Januar 2004 unter Privatschrift an den dies ausdrücklich annehmen- den und ebenfalls hier erschienenen Herrn Thomas Schmitz, Versorgungstechniker, geboren in Trier, am 27. Mai 1968, wohnhaft in D-54338 Schweich-Issel, Isseler Hof 20, fünfzig (50) Anteile der Gesellschaft mit beschränkter Haftung ROBERT SCHICKES, SUCC. R. WAGNER, S.à r.l. abgetreten, worüber hiermit Titel und Quittung bestätigt wird.

Eine Abschrift dieser Abtretung wird gegenwärtiger Urkunde, nach ne varietur Unterzeichnung durch die Kompargenten und den amtierenden Notar, beigefügt bleiben, um mit derselben einregistriert zu werden.

II. Ausserordentliche Generalversammlung

Alsdann sind die Gesellschafter zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten und haben ein- stimmig folgenden Beschluss gefasst:

Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen demgemäss Artikel 6 der Satzung abzuändern und ihm folgenden Wortlaut zu geben:
 «Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausend fünfhundert Euro (12.500,- EUR) eingeteilt in fünfhundert (500) An- teile zu je fünfundzwanzig Euro (25,- EUR), und ist gezeichnet wie folgt:

Herr Reinhold Wagner, Sanitär- und Heizungsmeister, wohnhaft in D-54528 Salmtal, am Kellerberg, 11, zweihundertfünf Anteile.	205
Frau Lucie Mausen, Buchhalterin, wohnhaft in L-7540 Rollingen/Mersch, 121, route de Luxembourg einhundertzwanzig Anteile.	120
Herr Robert Schickes, Sanitär- und Heizungsinstallateur, wohnhaft in L-7540 Rollingen/Mersch, 121, route de Luxembourg fünfundsiebzig Anteile	75
Herr Franz-Josef Quante, Sanitär- und Heizungsinstallateur, wohnhaft in D-54439 Palzem, Römerstrasse 8 fünfzig Anteile.	50
Herr Thomas Schmitz, Versorgungstechniker, wohnhaft in D-54338 Schweich-Issel, Isseler Hof 20 fünfzig Anteile.	50
Total: fünfhundert Anteile	500»

Erklärung der Geschäftsführer

Alsdann haben Frau Lucie Mausen und Herr Reinhold Wagner, beide vorbenannt, in ihrer Eigenschaft als Geschäfts- führer erklärt, die hiervorne bestätigte Abtretung ausdrücklich im Namen der Gesellschaft anzunehmen, und die Partei- en von jeglicher Zustellung auf Grund von Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches zu entbinden.

Kosten

Die Kosten welche der Gesellschaft auf Grund vorliegender Urkunde entstehen belaufen sich auf zirka 1.000,- EUR.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen am Datum wie eingangs erwähnt in Luxemburg, in der Amtsstube des amtierenden Notars.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, haben diese mit Uns Notar, vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: R. Wagner, L. Mausen, R. Schickes, F.-J. Quante, T. Schmitz, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2004, vol. 142S, fol. 36, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Abschrift zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 9. Februar 2004.

G. Lecuit.

(016832.3/220/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2004.

ROBERT SCHICKES, SUCC. R. WAGNER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7245 Bereldange, 10, rue du Pont.

R. C. Luxembourg B 10.033.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 9 février 2004.

G. Lecuit.

(016833.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2004.

DRAKE INTERNATIONAL INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 99.071.

STATUTES

In the year two thousand four, on the twenty-sixth of January.

Before us Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared the following:

1. LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R.C. Luxembourg B 37.974,

2. T.C.G. GESTION S.A., having its registered office in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R.C. Luxembourg B 67.822,

both here represented by Mrs. Séverine Canova, employee, residing professionally in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller and Mr Jose Correia, employee, residing professionally in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, acting jointly in their respective qualities of attorney-in-fact A.

Such appearing parties, acting in the here above stated capacities, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme which they form between themselves:

Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration,

Art. 1. There is established hereby a société anonyme under the name of DRAKE INTERNATIONAL INVESTMENT S.A..

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors. If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activities of the registered office, or with easy communication between the registered office and abroad, the registered office shall be declared to have been transferred abroad provisionally, until the complete cessation of such extraordinary events. Such provisional transfer shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

Title II.- Capital, Shares

Art. 5. The subscribed capital of the corporation is fixed at thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) represented by three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred euro (100.- EUR) each.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Title III.- Management

Art. 6. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who shall be appointed for a term not exceeding six years, by a general meeting of shareholders. They may be reelected and may be removed at any time by a general meeting of shareholders.

The number of directors and their term of office shall be fixed by a general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to fill in the vacancy, which decision has to be ratified by the next general meeting.

Art. 7. The board of directors shall elect from among its members a chairman.

A meeting of the board of directors shall be convened at any time upon call by the chairman or at the request of not less than two directors.

The board of directors may validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or telefax. Resolutions shall require a majority vote.

In case of a tie, the chairman has a casting vote.

Art. 8. The board of directors shall have the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object stated in Article 4 hereof.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to a general meeting of shareholders, shall fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The corporation shall be bound in all circumstances by the joint signature of two directors or by the sole signature of the managing director, provided that special arrangements have been reached concerning the authorized signature in the case of a delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to Article 10 hereof.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers for the conduct of the daily management of the corporation, to one or more directors, who will be called managing directors.

The board of directors may also commit the management of all or part of the affairs of the corporation, to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders. Such proxy holder or manager shall not be required to be a director or a shareholder.

Delegation to a member of the board of directors is subject to a prior authorization of the general meeting.

Nevertheless, the first managing director may be appointed by the general meeting.

Art. 11. Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by a director delegated for such purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 12. The corporation shall be supervised by one or more statutory auditors, appointed by a general meeting of shareholders which shall fix their number, remuneration, and their term of office, such office not to exceed six years.

They may be re-elected and removed at any time.

Title V.- General meeting

Art. 13. The annual general meeting of shareholders will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notices on the first Monday of June at 10.00 a.m.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting will be held on the next following business day.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda, the general meeting may take place without previous convening notices. Each share gives the right to one vote.

Title VI.- Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year.

Art. 15. After deduction of any and all expenses and amortizations of the corporation, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of such net profit, five percent (5%) shall be compulsorily appropriated for the legal reserve; such appropriation shall cease when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the corporation, but shall be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time and for whatever reason, the legal reserve has fallen below the required ten percent of the capital of the corporation (10%).

The balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII.- General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

Transitory dispositions

- 1) The first business year shall begin on the day of Incorporation of the company and shall end on December 31st, 2004.
- 2) The first annual general meeting will be held on 2005.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, this parties declared to subscribe to the issued shares as follows:

1. LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed, one hundred and fifty-five shares.	155
2. T.C.G. GESTION S.A., prenamed, one hundred and fifty-five shares	155
Total: three hundred and ten shares	310

The subscribed capital has been entirely paid up in cash. The result is that as of now the company has at its disposal the sum of thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) as was certified to the notary executing this deed.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand nine hundred euro (1,900.- EUR).

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1.- The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.
- 2.- The following have been elected as directors, their term of office expiring at the General Meeting of the year 2009:
 - a) LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed,
 - b) T.C.G. GESTION S.A., prenamed,
 - c) CMS MANAGEMENT SERVICES S.A., having its registered in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R.C. Luxembourg B 81.525.
- 3.- The following has been appointed as statutory auditor, his term of office expiring at the General Meeting of the year 2009:
 - C.A.S. SERVICES S.A., having its registered office in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R.C. Luxembourg B 68.168.
- 4.- The registered office of the company is established in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
- 5.- The general meeting appoints LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed, as managing director, pursuant to Article 10 of the Articles of Incorporation.

It is authorized to delegate the daily management of the company as well as the representation concerning the daily management and it has full power to bind the company by its individual signature for matters of daily management.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-six janvier.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R.C. Luxembourg B 37.974,
2. T.C.G. GESTION S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R.C. Luxembourg B 67.822, toutes deux ici représentée par Madame Séverine Canova, employée privée, demeurant professionnellement à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller et Monsieur Jose Correia, employé privé, demeurant professionnellement à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, agissant conjointement en leur qualité respective de fondés de pouvoir A.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre 1^{er}.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de DRAKE INTERNATIONAL INVESTMENT S.A..

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré à tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, telex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, telex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Toutefois, le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi du mois de juin à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2004.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2005.

Souscription - Libération

Les parties comparantes ayant ainsi arrêté les statuts de la société, déclarent souscrire les actions comme suit:

1. LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée, cent cinquante-cinq actions	155
2. T.C.G. GESTION S.A., préqualifiée, cent cinquante-cinq actions	155

Total: trois cent dix actions 310

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille neuf cents euros (1.900,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2009:
 - a) LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée,
 - b) T.C.G. GESTION S.A., préqualifiée,
 - c) CMS MANAGEMENT SERVICES S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R.C. Luxembourg B 81.525.
- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2009: C.A.S. SERVICES S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R.C. Luxembourg B 68.168.
4. Le siège social de la société est fixé à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

5.- L'Assemblée nomme LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée administrateur-délégué de la Société, en vertu de l'article 10 des statuts.

Elle a les pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion et peut engager la Société par sa signature individuelle.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Canova, J. Correia, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2004, vol. 142S, fol. 36, case 3. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2004.

G. Lecuit.

(016849.3/220/297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2004.

QUALITE INTERNATIONALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 52, rue de Bragance.

R. C. Luxembourg B 99.070.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-six janvier.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1) la société WESTCORP, S.à r.l. avec siège social à Villa Stone, B.P. 29716, SN-14522 Dakar (Sénégal), inscrite au Registre de Commerce de Dakar sous le n° B 13.711;

ici représentée par Madame Marie-Thérèse Bukasa, assistante de direction, demeurant à 44 Hotte, B-6637 Fauvillers, née le 25 septembre 1977 à Liège (Belgique), de nationalité belge, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg en date du 16 janvier 2004, laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire restera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

2) Madame Marie-Thérèse Bukasa, préqualifiée.

Lesquelles comparantes ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de QUALITE INTERNATIONALE S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet tant à Luxembourg qu'à l'étranger toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, et elle peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter, dans la mesure où la société sera considérée comme «Société de Participations Financières».

Elle peut en outre accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse ainsi qu'à des tiers tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale.

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions. La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983. Le capital de la

société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non. Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans; ils sont rééligibles et toujours révocables. En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence. Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent. Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donnée par écrit, télégramme, télex ou fax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou fax. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non. La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature conjointe de deux (2) administrateurs, soit par la signature individuelle d'un administrateur-délégué.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaire(s), actionnaires ou non, nommé(s) pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, rééligible(s) et toujours révocable(s).

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit le 2ème lundi du mois de juin à 14.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour. Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq (5) jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non. Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui et se termine le trente et un décembre 2004.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2005.

Souscription et libération

Les comparant(e)s préqualifié(e)s ont souscrit aux actions créées comme suit:

1) la société WESTCORP, S.à r.l., préqualifiée, trois cent neuf actions	309
2) Madame Marie-Thérèse Bukasa, préqualifiée, une action	1
Total: trois cent dix actions	310

Les actions ont été libérées en espèces à concurrence de 100% de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de EUR 2.000,-.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - Madame Marie-Thérèse Bukasa, préqualifiée;
 - la société WESTCORP, S.à r.l., préqualifiée;
 - la société WOODMAN INC. avec siège social à Francis Rachel Street, Victoria, Mahe (Seychelles), inscrite au Registre des Sociétés de Mahe (Seychelles) sous le n° 011873.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire:
 - la société UNICONSEILS, S.à r.l. avec siège social à 52 rue Haute L-1718 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B 60.879.
- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2009.
- 5) Le siège social est fixé au 52 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg.
- 6) Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à Madame Marie-Thérèse Bukasa, préqualifiée.

Réunion du conseil d'administration

Ensuite les membres du conseil d'administration, tous présents ou représentés et acceptant leur nomination, ont désigné à l'unanimité et en conformité des pouvoirs leurs conférés par les actionnaires Madame Marie-Thérèse Bukasa, préqualifiée, comme administrateur-délégué qui pourra valablement engager la société par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, celles-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M.-T. Bukasa, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2004, vol. 142S, fol. 36, case 1. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2004.

G. Lecuit.

(016846.3/220/132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2004.

PEPSON INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 500.000,- LUF.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Ste Croix.

R. C. Luxembourg B 67.815.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 17 février 2004, réf. LSO-AN03699, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2004.

Pour PEPSON INVESTMENT, S.à r.l.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signatures

(017833.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2004.

PEPSON INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 500.000,- LUF.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Ste Croix.

R. C. Luxembourg B 67.815.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 17 février 2004, réf. LSO-AN03701, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2004.

Pour PEPSON INVESTMENT, S.à r.l.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signatures

(017832.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2004.

OLIBATS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 81.960.

DISSOLUTION

In the year two thousand four, on the fifth of February.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary public residing in Luxembourg.

There appeared:

Mrs Stéphanie Jung, private employee, residing in Luxembourg,
acting in the name and on behalf of MP INTERNATIONAL S.A., (before named MP INTERNATIONAL HOLDING S.A.), having its registered office in L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe, R.C. Luxembourg B 45.653,
by virtue of a proxy given on the 3rd of February 2004.

The said proxy, signed ne varietur by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the corporation OLIBATS, S.à r.l., having its principal office in L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe, has been incorporated under the denomination of OLIBATS HOLDING, S.à r.l., pursuant to a deed of the undersigned notary, then residing in Hesperange, on April 11, 2001, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 1071 of November 27, 2001;

- the articles of incorporation have been amended by a deed of the undersigned notary, then residing in Hesperange, on December 20, 2001 published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 709 of May 8, 2002 and on December 21, 2001, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 725 of May 13, 2002;

- that the capital of the corporation OLIBATS, S.à r.l. is fixed at twenty-four thousand eight hundred Euro (24,800.- EUR) divided into two hundred and eighty-four (284) share quotas of one hundred Euro (100.- EUR) each, fully paid;

- that MP INTERNATIONAL S.A. has become owner of the shares and has decided to dissolve the company OLIBATS, S.à r.l. with immediate effect as the business activity of the corporation has ceased;

- that MP INTERNATIONAL S.A., being sole owner of the shares and liquidator of OLIBATS, S.à r.l., declares:

- that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole shareholder;

- that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;

- regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;

with the result that the liquidation of OLIBATS, S.à r.l., is to be considered closed;

- that full discharge is granted to the managers of the company for the exercise of their mandates;

- that the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholders of the person appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le cinq février.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Stéphanie Jung, employée privée, demeurant à Luxembourg,
agissant en sa qualité de mandataire spécial de MP INTERNATIONAL S.A. (anciennement dénommée MP INTERNATIONAL HOLDING S.A.), ayant son siège social à L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe, R.C. Luxembourg numéro B 45.653,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 3 février 2004.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société OLIBATS, S.à r.l., ayant son siège social à L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe, a été constituée sous la dénomination de OLIBATS HOLDING, S.à r.l. suivant acte du notaire instrumentant, alors de résidence à Hesperange, en date du 11 avril 2001, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1071 du 27 novembre 2001;

- les statuts furent modifiés suivant acte du notaire instrumentant, alors de résidence à Hesperange, en date du 20 décembre 2001, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 709 du 8 mai 2002 et en date du 21 décembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 725 du 13 mai 2002;

- que le capital social de la société OLIBATS, S.à r.l. s'élève actuellement à vingt-quatre mille huit cents euros (24.800.- EUR) représenté par deux cent quatre-vingt-quatre (284) parts sociales de cent euros (100.- EUR) chacune, entièrement libérées;

- que MP INTERNATIONAL S.A., étant devenue seule propriétaire des parts sociales dont s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la société à responsabilité limitée OLIBATS, S.à r.l., celle-ci ayant cessé toute activité;
- que MP INTERNATIONAL S.A., agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société OLIBATS, S.à r.l., qu'en tant qu'associé unique, déclare:
 - que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'associé unique;
 - que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;
 - par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer, de sorte que la liquidation de la société est à considérer comme clôturée.
 - que décharge pleine et entière est accordée aux gérants, pour l'exercice de leurs mandats;
 - que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Jung, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2004, vol. 20CS, fol. 32, case 5.- Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2004.

G. Lecuit.

(016881.3/220/87) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2004.

**LUXCOMPUFORM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. MILLE SENTEURS, S.à r.l.).**

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.
R. C. Luxembourg B 75.205.

L'an deux mille quatre, le trois février.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée MILLE SENTEURS, S.à r.l., ayant son siège social à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias, constituée suivant acte reçu par le notaire Christine Doerner, de résidence à Bettembourg, en date du 27 mars 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 533 du 25 juillet 2000, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 75.205, au capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,00) chacune, entièrement libérées.

L'assemblée est composée de:

- 1.- FINANCIERE DES DAHLIAS HOLDING S.A.H., société anonyme holding, avec siège social à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias, représentée par son président du conseil d'administration, Maître Alain Lorang, avocat à la Cour, demeurant à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias,
- 2.- Maître Alain Lorang, prénommé.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-avant, déclarent être les seuls associés de ladite société, se considérer comme dûment convoqués, avoir connaissance de l'ordre du jour et avoir unanimement pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de changer la dénomination sociale de la société en LUXCOMPUFORM, S.à r.l., et de modifier, par conséquent, l'article premier des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}**. La société prend la dénomination de LUXCOMPUFORM, S.à r.l.»

Deuxième résolution

Les associés décident de modifier l'objet social et, par conséquent, l'article trois des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3**. La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a également pour objet les activités de prestation de services administratifs, ainsi que l'exploitation et la mise en valeur de son propre patrimoine immobilier et mobilier.

Elle pourra en outre faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.»

Troisième résolution

Les associés décident de révoquer Monsieur Pierre Dall'Asparago, demeurant à L-8410 Steinfort, 26, route d'Arlon, de ses fonctions de gérant de la société et de lui donner décharge pleine et entière.

Les associés décident de nommer en son remplacement la société de droit des Iles Vierges Britanniques AUDIT MANAGEMENT LTD, avec siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques), Akara Building, 24, De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Lorang, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2004, vol. 20 CS, fol. 29, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2004.

E. Schlessler.

(017643.3/227/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2004.

LUXCOMPUFORM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R. C. Luxembourg B 75.205.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2004.

E. Schlessler.

(017645.3/227/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2004.

LAGRANGE GESTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R. C. Luxembourg B 90.036.

L'an deux mille quatre, le dix février.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LAGRANGE GESTION S.A., avec siège social à L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 14 novembre 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1815 du 27 décembre 2002, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 90.036.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Meunier, directeur de société, demeurant à Pontpierre, qui désigne comme secrétaire Madame Nicole Bley, employée privée, demeurant à Cruchten.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Mireille Perrard, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Modification de la fin de l'exercice social du 31 décembre au 31 octobre, avec effet rétroactif au 14 novembre 2002, date de constitution de la société.

2. Fixation de la nouvelle année sociale pour la faire débiter le 1^{er} novembre et clore le 31 octobre de l'année suivante.

3. Modification subséquente de l'article huit des statuts.

4. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer l'exercice social en cours ayant commencé le premier janvier deux mille quatre pour le faire terminer le trente et un octobre deux mille quatre.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier, avec effet rétroactif au 14 novembre 2002, date de constitution de la société, l'exercice social de la société qui dorénavant commencera le premier novembre de chaque année pour finir le trente et un octobre de l'année suivante.

Troisième résolution

Comme conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article huit des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 8.** L'année sociale commence le premier novembre et finit le trente et un octobre.»

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: P. Meunier, N. Bley, M. Perrard, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2004, vol. 142S, fol. 47, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2004. E. Schlessler.
(017636.3/227/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2004.

LAGRANGE GESTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R. C. Luxembourg B 90.036.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2004. E. Schlessler.
(017642.3/227/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2004.

DENTAN INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 99.140.

STATUTES

In the year two thousand four, on the sixteenth of January.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) Mr Bruno Beernaerts, born in Ixelles (Belgium) on 4th November, 1963, residing at 45, rue du Centre, Fauvillers (Belgium).

2) Mr Eddy Dôme, born in Waremme (Belgium) on 16th August, 1965, residing in Marvie, Bastogne (Belgique).

Both here represented by Mr Hubert Janssen, jurist, residing professionally in Luxembourg, by virtue of two proxies given under private seal.

The said proxies, after having been signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company .

Art. 2. The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to any enterprises any assistance, loans, advances or guarantees, to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name DENTAN INVESTMENTS, S.à.r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euros) represented by 125 (one hundred twenty-five) shares of EUR 100 (hundred Euros) each, all fully paid-up and subscribed.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100 %) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed a board of managers divided into two different types, named Type A managers, and Type B managers. The managers need not to be shareholders. The managers may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the joint signature of one Manager of Type A, and of one Manager of Type B.

The board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented or by circular resolution.

Board meetings will be held in Luxembourg or if necessary, can be held by means of such telephone, electronic or other communication facilities as permit all persons participating in the meeting to communicate with each other simultaneously and instantaneously.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the first of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2004.

Art. 16. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 18. At the time of winding-up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

1) Bruno Beernaerts, sixty-three shares	63 shares
2) Eddy Dôme, sixty-two shares	62 shares
Total: one hundred twenty-five shares	125 shares

All these shares have been fully paid up in cash, and therefore the amount of EUR 12,500.- (fifteen thousand Euro) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately thousand six hundred euros.

Resolutions of the sole shareholder

- 1) The Company will be administered by the following managers:
 - Type A managers:
 - Mr David De Marco, director, residing in Stegen.
 - Mr Alain Lam, accountant, residing in Mersch.
 - Type B managers:
 - Mr Bruno Beernaerts, Licencié en Droit (UCL), residing in Fauvillers (Belgium).
- 2) The address of the corporation is fixed in L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le seize janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1) M. Bruno Beernaerts, né à Ixelles (Belgique), le 4 novembre 1963, demeurant au 45, rue du Centre, Fauvillers (Belgique).

2) M. Eddy Dôme, né à Waremme (Belgique) le 16 août, 1965, demeurant à Marvie, Bastogne (Belgique)

Tous les deux ici représentés par Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi à toutes entreprises de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques

se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société a également pour objet toutes les opérations commerciales, industrielles techniques ou financières.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: DENTAN INVESTMENTS, S.à.r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros) représenté par 125 (cent vingt cinq) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance divisé en deux catégories, savoir gérants de type A et gérants de type B. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la signature conjointe d'un gérant de type A et d'un gérant de type B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés ou représentés ou par résolution circulaire.

Les conseils de gérance seront tenus à Luxembourg ou si nécessaire, peuvent être tenus par moyens téléphoniques, électroniques ou autres moyens de communication qui permettent à toutes les personnes participant au conseil de communiquer entre eux simultanément et instantanément.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2004.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites comme suit:

1) Bruno Beernaerts: soixante-trois parts	63 parts sociales
2) Eddy Dôme: soixante-deux parts	62 parts sociales
Total: cent vingt-cinq parts sociales	125 parts sociales

et été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille six cents euros.

Décision de l'associé unique

- 1) La Société est administrée par les gérants suivants:
 - Gérants de Type A:
 - M. David De Marco, directeur, demeurant à Stegen.
 - M. Alain Lam, réviseur d'entreprises, demeurant à Mersch.
 - Gérants de type B:
 - Mr Bruno Beernaerts, Licencié en Droit (UCL), demeurant à Fauvillers (Belgique).
- 2) L'adresse de la société est établie à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2004, vol. 20CS, fol. 19, case 3. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2004.

J. Elvinger.

(018004.3/211/262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2004.

SSQ EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 53.543.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue à Luxembourg, le 26 janvier 2004

Le rapport de gestion du conseil d'administration et du commissaire aux comptes concernant l'exercice 2002 sont approuvés;

Les comptes annuels et l'affectation du résultat au 31 décembre 2002 sont approuvés; Le résultat de l'exercice au 31 décembre 2002 est affecté de la manière suivante:

- Résultats reportés (perte) - 4.545,14 EUR

Décharge est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2002;

Les mandats des administrateurs à savoir Messieurs Ahmed El-Helw, Jean-Marc Faber, Christophe Mouton et Madame Vilden El-Helw ainsi que le mandat du commissaire aux comptes, à savoir Monsieur Stéphane Best, sont reconduits jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

SSQ EUROPE S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2004, réf. LSO-AN00090. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017722.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2004.

RUSHMERE PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 75.567.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 19 avril 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 606 du 25 août 2000.

Les états financiers au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 23 février 2004, réf. LSO-AN04685, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

(017318.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2004.

RUSHMERE PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 75.567.

In accordance with the minutes of the annual general meeting held in writing by the sole shareholder of RUSHMERE PROPERTIES, S.à r.l. dated 31 December 2003, it has been resolved to renew the appointment of Ryan Cregeen, Martin O'Grady and A. Richard Moore Jr. as managers of the Company for an unlimited term of office.

Accordingly, the board of managers of the Company is composed as follows:

Board of Managers

- A. Richard Moore Jr.
- Ryan Cregeen.
- Martin O'Grady.

The Company is bound by the sole signature of any manager.

On behalf of RUSHMERE PROPERTIES, S.à r.l.

Signature

Manager

Faisant suite aux résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue par écrit par l'actionnaire unique de RUSHMERE PROPERTIES, S.à r.l. en date du 31 décembre 2003, il a été décidé de renouveler la nomination de Ryan Cregeen, Martin O'Grady et A. Richard Moore Jr en tant que gérants de la Société pour une période illimitée.

Par conséquent, le conseil de gérants de la Société est composé comme suit:

Conseil de gérants

- A. Richard Moore Jr.
- Ryan Cregeen.
- Martin O'Grady.

La Société est engagée par la signature individuelle d'un gérant.

Au nom de RUSHMERE PROPERTIES, S.à r.l.

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2004, réf. LSO-AN04683. – Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(017313.3/250/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2004.

SAXO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 60.156.

Le bilan clos au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 février 2004, réf. LSO-AN05062, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2004.

Signature.

(017734.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2004.

SAXO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 60.156.

Extrait des résolutions adoptées en date du 6 janvier 2004 lors de l'assemblée générale ordinaire

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2002 sont approuvés.

Le résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2002 est approuvé et affecté.

Décharge est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat pour l'année 2002. Le mandat du commissaire aux comptes est renouvelé et expirera à l'issue de l'assemblée des actionnaires approuvant les comptes clos au 31 décembre 2003. Le commissaire aux comptes est FIDUCIAIRE BILLON, S.à r.l.

Les mandats des administrateurs en place sont renouvelés et prendront fin à l'issue de l'assemblée des actionnaires sur les comptes clos au 31 décembre 2003. Ces administrateurs sont:

Monsieur Marc Giorgetti

Monsieur Pascal Decoppet

Monsieur Philippe Dupont

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère

SAXO S.A.

P. Sganzerla

Expert-Comptable

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2004, réf. LSO-AN05060. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(017732.3/850/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2004.

PRADA LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 66.895.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 février 2004, réf. LSO-AN04355, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2004.

Signature.

(017771.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2004.

PRADA LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital souscrit: EUR 100.000,-.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 66.895.

L'associé unique de la société a pris en date du 10 octobre 2003 la résolution suivante:

- continuation des activités de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2004, réf. LSO-AN04354. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(017774.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2004.

WISE INVEST HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue de Fort Wallis.
R. C. Luxembourg B 78.800.

—
Le bilan et l'annexe légale au au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 17 février 2004, réf. LSO-AN03282, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2004.

Signature.

(017761.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2004.

WISE INVEST HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue de Fort Wallis.
R. C. Luxembourg B 78.800.

—
Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 17 février 2004, réf. LSO-AN03281, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2004.

Signature.

(017762.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2004.

WISE INVEST HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue de Fort Wallis.
R. C. Luxembourg B 78.800.

—
Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 17 février 2004, réf. LSO-AN03280, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2004.

Signature.

(017764.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2004.

WISE INVEST HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue de Fort Wallis.
R. C. Luxembourg B 78.800.

—
Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 17 février 2004, réf. LSO-AN03279, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2004.

Signature.

(017767.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2004.
